

L'an deux mil vingt le seize novembre, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 19 novembre 2020.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020

Le dix-neuf novembre deux mil vingt, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Aurore PAU-Laurence GABORIT – Evelyne GUÉRY – Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN - MM. Jean-Michel JOURDAN – Elie CHATTON – Maël FELIN- Serge RIVIÈRE – Olivier BOIXIÈRE – Olivier TRÉHEL – Pascal BOURSICOT

Absente excusée : Mme Aurore PAU (procuration à Mme Solène SAMSON)

Secrétaire de séance : Mr Olivier BOIXIERE

1/ Préservation du commerce : avancement du projet

A la demande des services préfectoraux, l'avis des Domaines a été sollicité sur la valeur d'achat du commerce. Mr Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée de ses conclusions. Il ressort de l'enquête effectuée par le Pôle d'Evaluation Domaniale que le montant négocié de 190 000 € est acceptable.

Il signale également qu'une subvention de 50 000 € a été accordée dans le cadre du Plan de Relance du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor.

2/ City stade : choix des entreprises et plan de financement

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée le projet de plateforme multisports qui sera composé d'un espace de jeu de 264 m² en gazon synthétique et qui permettra la pratique du foot, hand, basket, tennis et badminton notamment. L'espace en accès libre sera implanté près du pumptrack et les membres du conseil ont retenu la société CAMMA SPORTS de BREAL SOUS MONTFORT pour un montant de 38 718€ TTC.

Ce projet intègre également la création d'une plateforme enrobé qui sera réalisée par l'entreprise GNTP située à PLOUER SUR RANCE pour un montant de 18 103 € TTC. Côté financement, le conseil municipal sollicite la Région via le Contrat de Partenariat à hauteur de 50%, ainsi que le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor via le premier appel à projets Plan de relance à hauteur de 30%.

3/ Plan vélo

Dinan agglomération élabore un Plan Vélo Communautaire afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente le territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation...)

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée les propositions de la commune qui permettraient la liaison vers les communes limitrophes : LANVALLAY, LA VICOMTE, PLEUDIHEN et MESNIL-ROC'H.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au Plan Vélo Communautaire.

4/ Parc Aventures PATIRA : plan de financement

La municipalité souhaite relancer les études de faisabilité et d'opportunité du Parc en forêt de Coëtquen, un projet initié en 2016 et mis en sommeil depuis septembre 2016. Suite à un échange avec Dinan Agglomération, il s'avère que la commune pourrait solliciter un soutien via LEADER pour financer cette étude avec un financement potentiel à hauteur de 80%. Ainsi, l'étude sera portée par la commune et pourrait être réalisée en 2021, en collaboration avec les parties prenantes (Dinan aggro, ONF, Association...) avec pour objectif de délivrer ses conclusions pour fin 2021.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 3 CONTRE (membres de la minorité), le conseil municipal :

- Approuve la réalisation d'une étude faisabilité et d'opportunité
- Valide le prévisionnel de dépenses d'investissement à hauteur de 50 000 € TTC
- Sollicite le fonds LEADER à hauteur de 80% du montant estimé

5/ Assurance cyber-sécurité

Le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance (cyber-risque) aux collectivités territoriales affiliées et non affiliées des Côtes-d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit police d'assurance collective à adhésion facultative.

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés, le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 par le Centre de Gestion

6/ Remplacement lampadaire sur la place du Bourg

Le conseil municipal valide le projet de rénovation du lampadaire situé sur la place du Bourg. Participation communale 703.08 €

7/ Informations diverses

☞ Autorisation de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dû à la mise en place de 2 services de garderie et restauration avec la crise sanitaire actuelle (COVID 19)

☞ Abandon du projet de l'abri à l'entrée du cimetière compte tenu, d'une part, d'un coût important et, d'autre part, des nuisances qu'il peut engendrer.

Lu et approuvé
Madame le Maire,
Marie-Christine PINARD